



**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU BURKINA FASO**

**5^{ème} RENCONTRE NATIONALE DU CADRE
DE CONCERTATION ET D'ORIENTATION
POUR LE DIALOGUE ETAT/SECTEUR PRIVE**

Intervention de la Chambre de
Commerce et d'Industrie du Burkina
Faso sur les préoccupations
transversales des acteurs économiques

Bobo-Dioulasso, le 03 juillet 2023

**Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;**

**Mesdames et Messieurs les membres du
gouvernement ;**

**Monsieur le Gouverneur de la Région des
Hauts Bassins ;**

**Mesdames et Messieurs les gouverneurs
de régions ;**

**Monsieur le Haut-Commissaire de la
province du Houet,**

**Monsieur le Président de la délégation
Spéciale de la Commune de Bobo-
Dioulasso ;**

**Monsieur le Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie du Burkina
Faso ;**

**Monsieur le Président de la Délégation
Consulaire des Hauts Bassins de la
Chambre de Commerce et d'Industrie ;**

Autorités coutumières, religieuses et militaires ;

Mesdames et Messieurs les Chefs d'entreprises ;

Honorables invités ;

Mesdames et Messieurs ;

A la suite des interventions des experts qui ont permis d'aborder les défis et les enjeux du développement du secteur privé en lien avec le thème de la présente édition, je voudrais, au nom du monde des affaires, revenir sur les préoccupations spécifiques qui n'ont pu trouver de réponses favorables lors des concertations régionales et sectorielles.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

La présente rencontre nationale fait suite aux concertations régionales et sectorielles tenues courant juin et juillet 2022 et qui ont permis d'examiner et de traiter les préoccupations majeures du secteur privé relative à la problématique du foncier dans notre pays.

A l'issue de ces concertations, certaines préoccupations ont trouvé des pistes de solutions et nous nous réjouissons d'ores et déjà de la diligence avec laquelle elles seront mise en œuvre.

Toutefois, certaines préoccupations, eu égard à leur nature et à leur spécificité, demeurent entières et prégnantes. Il apparait donc nécessaire, de les porter du haut de cette tribune privilégiée de dialogue, dans l'espoir que dans une synergie de réflexion et d'action, une issue favorable sera trouvée à leur mise en œuvre.

Je voudrais donc, vous faire part de l'essentiel des recommandations spécifiques pour lesquelles le secteur privé nourrit l'espoir de résolution.

Ainsi, pour les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'énergie et des mines, le monde des affaires propose :

- la mise à niveau et la sécurisation des
- zones industrielles de Ouagadougou et
- de Bobo Dioulasso;
- l'aménagement de zones industrielles dans les chefs-lieux de régions ;
- l'implication du secteur privé dans l'aménagement et la gestion des zones industrielles ;
- la révision de la loi sur propriété foncière et la revue des dispositions législatives relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique pour faciliter la réalisation des grands projets de plateformes économiques, de zones industrielles et pôles de croissance ;

- l'allègement des conditions d'acquisition de terrains dans les zones industrielles
- la réduction des délais de traitement des demandes de titres fonciers ;
- la facilitation de l'accès aux titres fonciers par les micros, petites et moyennes entreprises ;
- la sécurisation des marchés dans les zones à fort défis sécuritaires ;
- le plafonnement du prix de location des boutiques et magasins ;
- le retrait effectif des terrains non exploités.

Au titre des secteurs des banques, des assurances, de l'artisanat, de l'art, du tourisme et de l'hôtellerie, les recommandations suivantes sont formulées :

- la réduction des coûts d'obtention de l'autorisation de construire ;
- la réduction des délais de mutation des biens immeubles ;
- la prise en compte d'espaces spécifiques dédiés aux aménagements touristiques et hôteliers lors des lotissements dans toutes les localités du Burkina Faso ;
- l'implication des groupements d'hôteliers dans le plan d'exploitation de l'aéroport de Donsin ;
- la construction d'hôtels administratifs au niveau des plateformes économiques existantes ;

Pour les secteurs du bâtiment et des travaux publics il est recommandé :

- la réglementation et l'encadrement de la mise à disposition des terres aux profit des sociétés immobilières.
- le respect des textes réglementaires sur le foncier commercial et industriel ;
- la mise à disposition des terres au profits des porteurs de projets ;
- l'implication de l'ordre des ingénieurs en génie-civil dans la conception et la réalisation des grands projets d'infrastructure ;
- la prise de mesures visant à empêcher occupation de terrains par les personnes

sans projet de développement économique et à but spéculatif.

Pour les secteurs des transports, de la télécommunication, de la communication, des postes, des technologies de l'information et de la communication, les acteurs recommandent :

- l'aménagement de voies d'accès et d'aires de parking dans les zones industrielles ;
- l'aménagement de sites de stationnement en milieu urbain ;
- la réduction des coûts des parcelles dans les zones industrielles et dans les pôles de croissance;
- la digitalisation des fichiers fonciers ;

Pour les secteurs de l'agriculture, de l'environnement et des ressources animales, il s'agit principalement de :

- l'élaboration de textes réglementaires autorisant l'exploitation des forêts protégées aux fins apicoles ;
- l'accélération de la création des services fonciers ruraux dans les communes et harmoniser les coûts d'établissement des attestations de possession foncière rurale ;
- la délimitation de zones de production spécifiquement dédié aux activités Agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- la lutte contre la déforestation abusive des forêts ;
- la mise à disposition des éleveurs de zones d'élevage et de pâturage ;

- l'appui à la mobilisation du foncier pour la réalisation des parcs à karité ;

Pour les secteurs de l'enseignement, de la santé, de l'éducation, de la sécurité, du travail, de la justice et de l'emploi, les propositions suivantes sont faites :

- la facilitation de l'accès aux terrains communautaires pour la construction de centres de santé privés ;
- la prise en compte d'espaces dédiés à la construction d'établissements d'enseignement privés dans les zones urbaines et périurbaines ;
- la mise à jour des référentiels de formation .

Excellence Monsieur le Premier Ministre

Telle est la quintessence de l'ensemble des propositions n'ayant pas reçu de réponses satisfaisantes lors des différentes rencontres et que le secteur privé voudrait porter à votre attention.

Il reste bien entendu que sur votre invite, les organisations professionnelles présentes pourraient apporter des compléments notamment en ce qui concerne les préoccupations n'ayant pas un lien direct avec le thème de la présente rencontre. En tout état de cause, un état consolidé a été transmis au secrétariat du CODESP.

Avant de clore mon propos, je voudrais une fois de plus, **Excellence**, saluer l'esprit d'écoute qui encadre ce dialogue et louer les efforts consentis par le gouvernement pour le rétablissement de la sécurité et l'amélioration continu du climat des affaires dans notre pays.

Nous gardons l'intime conviction que des mesures fortes sortiront de cette concertation au bonheur du secteur privé.

Je vous remercie !